



Paris, le 17 septembre 2021

MaPrimeRénov' : le budget 2022 permettra de poursuivre la pénétration des énergies renouvelables dans le bâtiment

Le Premier ministre Jean Castex a annoncé, jeudi 16 septembre, la future dotation budgétaire affectée au dispositif MaPrimeRénov' pour l'an prochain. Avec 2 milliards d'euros de budget pour 2022, le Gouvernement engage les moyens permettant de poursuivre la très bonne dynamique à l'œuvre depuis plus d'un an. En effet, en 2021, 800 000 dossiers pourraient avoir été traités. Le Syndicat des énergies renouvelables salue cette annonce favorable au développement des énergies renouvelables dans le bâtiment existant.

Dispositif mis en place pour remplacer le crédit d'impôt dédié jusqu'alors, MaPrimeRénov' connaît un succès indéniable, avec déjà 500 000 dossiers instruits cette année (l'objectif étant d'atteindre désormais 800 000 ménages). Les équipements de production d'énergie renouvelable tels que les pompes à chaleur aérothermiques ou géothermiques, les appareils de chauffage au bois ou les systèmes solaires thermiques sont couverts par ce dispositif, qui bénéficie majoritairement aux ménages modestes et aux classes moyennes.

Les professionnels réunis au sein du Syndicat des énergies renouvelables (SER) saluent la volonté du Gouvernement et les moyens alloués pour permettre de déployer MaPrimeRénov' en 2022 avec une ambition forte. La lisibilité et la pérennité du dispositif constitueront par ailleurs des gages de succès dans le futur, et les professionnels resteront vigilants sur ce point.

Les enjeux climatiques sous-jacents aux politiques publiques relatives à la rénovation énergétique sont majeurs, puisque celles-ci permettent de décarboner les consommations liées aux besoins de chauffage et d'eau chaude sanitaire, aujourd'hui encore largement couverts par des énergies fossiles.

Dans un contexte de fortes hausses du prix des énergies conventionnelles, MaPrimeRénov' constitue également une opportunité pour les ménages les plus modestes de préserver leur pouvoir d'achat en recourant à des systèmes de production d'énergies renouvelables dont les coûts d'exploitation sont compétitifs. A cet égard, le Premier ministre a également annoncé un complément financier de 100 euros d'ici la fin de l'année pour les bénéficiaires du chèque énergie, dont l'usage peut permettre l'achat de biocombustibles de qualité.

Enfin, ce dispositif est un puissant levier d'emplois sur l'ensemble de la chaîne de valeur, de l'industrie à l'installation des équipements en passant par la maintenance.

Damien MATHON, Président de la commission énergies renouvelables et bâtiment du SER, déclare : « *Les annonces du Premier ministre sonnent comme un encouragement pour nos concitoyens à continuer de décarboner leurs besoins énergétiques les plus élémentaires (chauffage, eau chaude sanitaire). L'enveloppe allouée est incontestablement à la hauteur des enjeux et le traitement des dossiers par l'Agence Nationale de l'Habitat est désormais rôlé.* »



Contact presse :

Gilles CORMAN

gilles.corman@enr.fr

01 48 78 05 60 // 06 73 88 71 18

Le **Syndicat des énergies renouvelables** (SER) regroupe 400 adhérents, représentant un secteur générant plus de 150 000 emplois. Elle est l'organisation professionnelle qui rassemble les industriels de l'ensemble des filières énergies renouvelables : bois-énergie, biocarburants, éolien, énergies marines, gaz renouvelables, géothermie et pompes à chaleur, hydroélectricité, solaire et valorisation énergétique des déchets. Le **SER** a pour mission de défendre les droits et les intérêts de ses membres et de resserrer les liens qui les unissent, notamment pour développer la filière industrielle des énergies renouvelables en France et promouvoir la création d'emplois et de valeur ajoutée sur le territoire national.

Suivre le **SER** sur www.enr.fr  [@ser_enr](https://twitter.com/ser_enr)  [in](https://www.linkedin.com/company/ser-enr) Syndicat des énergies renouvelables